

**COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT**  
DEPARTEMENT DE L'AIN  
CANTON DE NANTUA

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 AVRIL 2017**

**Présents :** Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mrs BEIGNIER Jean-Pierre, CORTINOVIS Damien, ANGELOZ Patrice, CURVAT Jean-Michel, FROQUET Jean-Luc, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

**Absents excusés :** Mme RYSER Maryse, Mrs ANDRE Stéphane et VIEIRA DA SILVA Agostinho.

Secrétaire de séance : Madame Béatrice JUILLARD.

Ouverture de la séance à 19h30.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour et propose les rajouts suivants :

- . Demande de subvention complémentaire pour le financement de la classe de mer de mars 2017
- . Financement du RASED du Lac.

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS :**

Sont présents : Cilia SCALESE, Sinan TEMEL, Jeanne FREITAS, Louis SIMOES, Ozlem DEMIR, Jade LEONET et Lucas GONCALVES.

Sont excusées : Lara BESSE et Emma PERBET.

Monsieur le Maire accueille le Conseil Municipal des Enfants et l'informe que Madame l'Adjointe de la Ville d'Oyonnax a été très satisfaite de leur participation à la journée sportive organisée le 12 avril à Oyonnax.

Les jeunes conseillers rendent compte de cette journée à laquelle étaient présents les CME d'Oyonnax, Bellignat et Béard-Géovreissiat. Ils se sont retrouvés sur le site de l'école Jean Moulin pour des épreuves par équipes mixtes de 4 jeunes des différents CME : escalade, kin-ball, jeux divers. L'après-midi s'est terminé avec une collation et la remise d'une médaille.

Le CME fait part de sa demande pour un équipement en jeux derrière le restaurant scolaire. Monsieur COMTET informe que le Conseil Municipal a accepté cette proposition et voté un crédit de 5 000 € au budget de 2017. Cet équipement pourrait être installé au cours de l'été 2017.

Mme GREMAUD indique que depuis son installation, le CME s'est réuni 11 fois. Sa première action a été d'organiser et participer au nettoyage du village au printemps 2016. Un prochain nettoyage de ce type est prévu à l'automne 2017. La deuxième action a été de réaliser des décors pour le fleurissement de la commune et les illuminations de l'hiver.

**2017-016 - RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION POUR LA REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES – CREATION D'INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public relevant des cadres d'emplois fixés ci-après et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 :

- . Cadre d'emplois des adjoints administratifs :
  - . agent en charge de l'accueil, des élections, de l'Etat Civil.
- . Cadre d'emplois des adjoints techniques :
  - . agents affectés aux services techniques de la commune,
  - . agents affectés aux services périscolaires : cantine, garderie et temps d'activités périscolaires.

## **BILAN MI-MANDAT :**

Monsieur COMTET présente le bilan des actions réalisées ou engagées à la moitié de la durée du mandat du Conseil Municipal.

### **. Ecole : équipements et travaux : 55 087 €**

- Réalisation d'une salle d'activités sous le préau : plafond, isolation, sols, peinture, électricité, installation d'un chauffage. Coût 22 126 €.
- Renouvellement de 5 postes informatique, engagement pour l'équipement de 3 vidéo-projecteurs. Coût 8 974 €.
- Aménagements de sécurité aux abords de l'école, avec cheminement piéton. Coût : 11 757 €.
- Remplacement de la VMC. Coût : 2 655 €.
- Sécurisation des accès. Coût : 3 530 €.
- Remplacement des portes et mise aux normes. Coût : 6 045 €.
- Mise en place des TAP : 4 agents supplémentaires pour 4 heures par semaine annualisées.

### **. Voirie et aménagement de sécurité : équipements et travaux : 367 404 €.**

- Passage piétons rue de Béard – coût 2 018 €.
- Equipement de deux radars pédagogiques et signalétique – coût 9 352 €.
- Abattage d'arbres près du lotissement Champ Millet – coût 4 262 €.
- Réalisation de l'impasse aux Chênes en enrobé – coût 26 511 €.
- Aménagements de sécurité route de Géovreissiat – coût 10 998 €.
- Réfection de l'impasse aux Fleurs et du chemin des Courbes – coût 4 713 €.
- Lancement des travaux d'amélioration de la traversée de Béard avec sécurisation du carrefour de la rue de la Croix – coût : 247 600 €.
- Enfouissement des réseaux – coût à la charge de la commune 61 950 €.

### **. Mise aux normes de l'éclairage public : part à la charge de la commune : 18 335 €.**

- Saint Germain de Béard, Grand Champ, Logna, rue du Four et Rte de Géovreissiat – coût 14 335 €.
- Les Coteaux – coût 4 000 €.

### **. Sécurité, secours et incendie : équipements et travaux : 6 987 €.**

- Installation d'un défibrillateur – coût 1 891 €.
- Défibrillateur + 2 ARI pour le CPI ni – coût 3 096 €.
- Remplacement et isolation porte local CPI ni – coût 2 000 €.

### **. Matériel technique et de sécurité : équipements et travaux : 21 205 €.**

- Remplacement de la saleuse – coût 4 080 €.
- Matériel de voirie et taille – coût 1 700 €.
- Fraise à neige – coût 1 502 €.
- Burineur, tondeuse et pulvérisateur de peinture – 3 843 €
- Remplacement de la lame à neige – coût 10 080 €.

### **. Aménagement du Four de Béard - équipements et travaux : 5 062 €, dont raccordement eau potable.**

### **. Aménagement d'un point de collecte des OM aux Coteaux - coût : 2 544 €.**

### **. Aménagement et équipement de la salle polyvalente – coût : 10 928 €.**

- Meubles pour la cuisine. Coût 3 923 €.
- Vaisselle. Coût 2 191 €.
- Complément podium scène : 2 616 €.
- Installation électrique et divers. Coût : 2 198 €.

### **. Déclaration de projet pour extension des Carrières Blanc – coût : 11 585 €.**

### **. Mairie et salle de conseil – coût : 17 887 €.**

- Equipements informatiques (logiciels et matériels) - coût 5 087 €.
- Mise en accessibilité – coût 1 300 €.
- Mobilier salle du Conseil – coût 3 992 €
- Réfection salle du Conseil – coût 2 550 €
- Equipement vidéo-projection – coût 899 €
- Installations de 2 bancs mairie et cimetière – coût 1 043 €
- Réalisation du site internet de la commune – Coût 1 000 €.
- Réalisation du logo de la commune – Coût 120 €.
- Equipement informatique pour la gestion du périscolaire – Coût 1 896 €.

### **. Eau et assainissement : travaux et équipement : 250 501 € TTC.**

- Réalisation d'un bouclage AEP en Logna - coût 9 421 €.
- Reprise canalisation séparatif village de Géovreissiat – coût 7 390 €.
- Reprise branchement eau potable et assainissement Géovreissiat – coût 8 388 €
- Remplacement canalisation au plomb – coût 2 160 €
- Solde opération compteurs équipés en télé-relevage – coût 12 863 €
- Renforcement AEP au village de Géovreissiat – coût 116 849 €
- Réparation de fuites sur réseau eau potable – Coût 25 624 €.
- Travaux sectorisation Rue de Béard/Rte de Géovreissiat – coût 7 380 €
- Installation de regards compteurs rue de Béard – coût 3 060 €
- Installation de regards compteurs rue de Four et cimetière – coût 5 166 €
- Lancement de la reprise des réseaux AEP et assainissement sur Curtil – coût 52 200 €.

Monsieur COMTET ajoute que parmi les projets du Conseil Municipal, il reste à faire aboutir l'aménagement de la place de la chapelle, dont la reprise du terrain, acheté par l'EPF de l'Ain, est en cours ainsi que la rénovation de la salle polyvalente avec sa mise en accessibilité prévue pour 2018 et dont la consultation pour les travaux est lancée.

Le Conseil Municipal souhaiterait que le cheminement piéton rue de la Croix se prolonge jusqu'à la route de Géovreissiat.

Monsieur COMTET indique qu'il a pris un arrêté municipal pour mettre le Chemin des Courbes en sens interdit dans les deux sens, avec accès réservés aux riverains. La signalétique sera posée prochainement.

Monsieur COMTET informe que les travaux pour le développement de la fibre sur le territoire communal se réaliseront avant la fin de l'année. Une information sera diffusée dans l'Infos Village à destination des propriétaires concernant le futur démarchage de l'entreprise SOBECA.

#### **2017-017 - DEMANDE DE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DE LA CLASSE DE MER EN MARS 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle que par décision du 30 janvier 2017, le Conseil Municipal a confirmé son engagement pour l'attribution d'une aide complémentaire de 2 200 € pour le financement de la classe de mer organisée en mars 2017, portant l'aide de la commune à 7 200 €.

Il indique que le bilan définitif du séjour s'élève 24 368 € et que la coopérative scolaire sollicite un supplément de 1 644 € pour financer le déficit et précise que le Sou des Ecoles a accepté d'augmenter sa part de 340 €, portant son soutien à 4 730 €. Monsieur COMTET expose les motifs de cette nouvelle demande, en indiquant que le budget prévisionnel du séjour avait été chiffré à 20 210 € pour 40 enfants et 4 accompagnateurs et que le coût définitif est établi pour 43 élèves et 6 accompagnateurs. Il précise qu'un seul animateur vie quotidienne était prévu initialement alors que deux animateurs ont été nécessaires, portant le coût de 980 € à 2 058 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer d'aide supplémentaire pour l'organisation de la classe de mer en mars 2017, compte tenu de la subvention de 7 200 € attribuée, représentant une participation de 167 € par élève sur la base de 43 participants. Il souhaite que ce déficit de 1 644 € soit financé par le Sou des Ecoles, ce qui porterait son aide à 148 € par élève, ou par une action de la Coopérative Scolaire.

#### **2017-018 - FINANCEMENT DU RASED DU LAC (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé, en 2016, de financer le RASED du Lac, en apportant une aide de 1,50 € par élève, soit 135 € sur la base de 90 élèves et que cette aide a été renouvelée lors du vote des subventions le 3 avril 2017.

Monsieur COMTET indique que Madame la psychologue scolaire du RASED souhaite que les différentes communes, dont les écoles bénéficient des services de cette structure, participent financièrement aux frais engendrés par le fonctionnement du RASED. Dans cette perspective, comme pour le centre médico-scolaire ou le service de prévention spécialisée, la Ville de Montréal La Cluse, qui abrite ce service dans son école, accepte de gérer administrativement ce service commun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer aux frais occasionnés par le RASED du Lac, tels que proposés par la Commune de Montréal La Cluse, approuve la convention à intervenir et vote un crédit budgétaire de 390 € au compte 6558 en diminution des dépenses imprévues pour - 256 € au compte 022 et pour - 134 € au compte 6574.

#### **Prochain Conseil Municipal : lundi 29 mai 2017 à 19h30.**

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.